

La déclaration de créance

Par PinDan, le 29/04/2009 à 08:42

j'avais une petite question d'ordre technique concernant cette déclaration.

Pour être régulière, elle peut-être signée par qui? Le directeur général d'une SA, la secrétaire d'un avocat signant "pour ordre", un avoué à la Cour ?

Concernant ces trois personnes, si vous aviez une réponse, ça serait cool ,-)